



Le Maire

Issu d'une famille installée au Blanc-Mesnil depuis cinq générations, Thierry Meignen s'engage en politique dès 1992. En parallèle, il suit une carrière de haut fonctionnaire civil au ministère de la Défense avec le grade d'administrateur civil.

Il se lance ensuite dans la création d'un cabinet de conseil spécialisé en stratégie d'entreprise et intervient comme consultant pour des grands groupes français.

Élu conseiller municipal d'opposition, de 1995 à 2001, il est réélu en 2007.

En 2014, il est élu **maire du Blanc-Mesnil**, puis **conseiller départemental** en 2015.

L'année suivante, il devient **conseiller régional d'Île-de-France** chargé de l'aménagement du nouveau siège de la collectivité territoriale. À la faveur de cette élection, il cède sa place au sein de l'assemblée départementale à son suppléant.

En 2020, il est réélu **maire du Blanc-Mesnil dès le premier tour des élections municipales**.

Les missions du maire

Le maire est élu par le **conseil municipal** au scrutin secret lors de la première réunion du conseil suivant les élections municipales, pour un mandat de six ans.

Le maire exerce une **double responsabilité** : il est à la fois **agent de l'État** et **agent de la commune** en tant que collectivité territoriale.

En tant qu'agent de l'État

Sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives dont notamment :

- La publication des lois et règlements
- L'organisation des élections
- La légalisation des signatures

Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire :

- Officier d'état civil
- Officier de police judiciaire

En tant qu'agent exécutif de la commune

- Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous son contrôle. Il a notamment pour mission de :
 - Représenter la commune en justice
 - Passer les marchés
 - Signer des contrats
 - Préparer le budget
 - Gérer le patrimoine communal
- Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers, tels que :
 - L'affectation des propriétés communales
 - La réalisation des emprunts
 - La création de classes dans les écoles
 - Les actions en justice
- Il est titulaire de pouvoirs propres en matière de police administrative et de polices spéciales. Pour maintenir l'ordre public, il assure notamment :
 - Le bon ordre
 - La sûreté
 - La sécurité
 - La salubrité publique

Le maire est aussi le **chef de l'administration communale**. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Contact

[Cabinet du maire](#)

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 70 70](tel:0145917070)

Ecrire au Maire

Vous pouvez contacter M. le Maire en remplissant [notre formulaire en ligne](#).

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Mardi
09:00–12:15, 14:00–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).